

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU CAP CORSE**



Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 02B-200042943-20260925-2026_08_04-DE



PROJET PEDAGOGIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
3-12 ANS

ANNEE 2026/2027

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE - PRESENTATION	1
1.	Le contexte	1
2.	La situation géographique	2
3.	La structure.....	2
a)	Période de fonctionnement.....	2
b)	Descriptif des locaux	3
4.	Le public accueilli	4
5.	L'inscription	4
II.	OBJECTIFS DE L'ALSH ET MOYENS	5
1.	Favoriser l'autonomie	5
2.	Favoriser la responsabilisation.....	5
	Aider l'enfant à prendre conscience de ses choix et de leurs conséquences.	5
3.	Favoriser la socialisation	6
	Permettre à l'enfant de vivre et d'évoluer en groupe dans un climat respectueux et solidaire.	6
4.	Sensibiliser à l'éducation à l'environnement	6
	Amener l'enfant à découvrir, respecter et protéger son cadre de vie.	6
5.	Favoriser l'ouverture culturelle, artistique et la découverte du territoire.....	6
	Amener l'enfant à s'ouvrir à de nouveaux univers, développer sa curiosité, découvrir de nouvelles pratiques et mieux connaître la richesse de son territoire.	6
III.	LE RÔLE DES MEMBRES DE L'EQUIPE	7
1.	L'équipe	7
2.	Le rôle de chacun.....	7
a)	Les missions de l'animateur.....	7
b)	Les missions du directeur.....	10
IV.	LES RELATIONS.....	13
1.	La relation entre les enfants et les animateurs.....	14
2.	La relation entre l'équipe et les familles.....	14
V.	PROJET DE FONCTIONNEMENT.....	15
1.	L'organisation de la journée	15
2.	Les temps de la vie quotidienne	16
a)	L'accueil du matin	16
b)	Le déjeuner et le goûter	16
c)	L'hygiène et tenue vestimentaire	17
d)	Le temps d'après-repas ou sieste	17
e)	Les objets personnels et les vêtements.....	18
3.	Les activités.....	18
a)	Le mode de programmation des animations	18

b)	Le mode de programmation des sorties	18
c)	Les attitudes pédagogiques	19
VI.	EVALUATION DU PROJET	20
1.	Les critères d'évaluation de réussite	20
2.	Les moments d'évaluation	20
3.	Les outils d'évaluation	20

« Aide-moi à faire seul »

« N’oublions pas que les enfants suivent les exemples mieux qu’ils n’écoutent les conseils. »

Roy Lemon Smith

**Accueillir un enfant en ALSH, c’est lui offrir bien plus qu’une simple garde : c’est lui
permettre de vivre un vrai temps de vacances.**

L’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est avant tout un lieu d’épanouissement, d’expériences et d’échanges. Les enfants y viennent pour s’amuser, découvrir, rencontrer de nouveaux camarades et se créer des souvenirs à partager.

C’est également un espace d’apprentissage du “vivre ensemble”, qui complète et enrichit les autres environnements éducatifs que sont la famille et l’école.

Le projet pédagogique, élaboré par la directrice en cohérence avec le projet éducatif et en concertation avec l’équipe d’animation, constitue l’outil de référence du centre.

Il guide les pratiques, favorise la cohérence d’action et permet à l’ensemble de l’équipe d’avancer dans la même direction, au service des enfants et de leurs familles.

I. CONTEXTE - PRESENTATION

1. Le contexte

L’Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) CapiCorsu propose un accueil aux enfants de 3 à 12 ans, avec un accueil des enfants de moins de 4 ans uniquement pendant les petites vacances scolaires.

Avec près de 100 enfants inscrits lors de l’été 2026, sa fréquentation ne cesse d’augmenter, signe de la confiance des familles et du besoin grandissant d’un mode de garde éducatif et adapté.

Le fonctionnement de l’ALSH repose sur une organisation rigoureuse, élaborée et consolidée au fil des années. Les retours des enfants, des parents, des animateurs et des partenaires institutionnels ont permis d’affiner et d’améliorer en continu nos pratiques pédagogiques, logistiques et organisationnelles.

L’ALSH CapiCorsu a ouvert ses portes le 26 février 2024. Il est administré et géré par la Communauté de communes du Cap Corse et bénéficie du soutien de la Collectivité de Corse, de la Caisse d’Allocations Familiales (CAF) et du Service départemental à la Jeunesse, à l’engagement et aux sports SDJES.

L’ALSH fonctionne en multi-site et accueille les enfants :

- Sur la commune de Brando,
- Sur la commune de Luri,

Ces deux communes appartiennent à la Communauté de communes du Cap Corse, créée le 26 décembre 1995, qui regroupe 18 communes pour une population totale de 6 639 habitants (données 2023).

2. La situation géographique

L'ALSH est implanté au cœur du Cap Corse, territoire départemental de la Haute-Corse, caractérisé par sa richesse naturelle, culturelle et patrimoniale.

- **Brando** : commune littorale et de montagne, dotée d'un riche patrimoine (port, tour, monuments) et d'une forte attractivité liée à sa proximité avec Bastia. La vie associative y est dynamique avec des activités sportives, festives, sociales et culturelles tout au long de l'année.
- **Luri** : situé au centre géographique du Cap Corse, ce village occupe la plus vaste vallée de la péninsule. Il constitue un carrefour naturel entre la façade Est et la façade Ouest grâce au col de Santa Lucia.

3. La structure

L'accueil des enfants a lieu respectivement dans chacune des écoles d'Erbalunga, de Luri.

a) Période de fonctionnement

L'ALSH accueille les enfants à temps complet ou à mi-temps du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël.

Les enfants sont accueillis à partir de 8h00 ou 8h30 et rendus aux parents :

Plein-temps et mi-temps de l'après-midi : entre 16h45 et 17h30 ou entre 17h00 et 18h30

Mi-temps du matin : entre 12h00 et 12h30

L'accueil des enfants accompagnés de leurs parents à lieu jusqu'à 9h30 (sauf les jours de sorties). Les parents ou toute personne ayant une autorisation peuvent les récupérer à partir de 17h00 (sauf lors de sorties).

Toutefois, si l'enfant doit être récupéré avant 17h00, les parents ou la personne autorisée peuvent venir le chercher, sous réserve de signer une décharge auprès de l'équipe de direction

Horaires d'ouverture :

Site de Brando : L'accueil est ouvert de 8h à 18h30, du lundi au vendredi sauf les jours fériés

Site de Luri : L'accueil est ouvert de 8h30 à 17h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi et 8h30 à 12h30 le mercredi sauf les jours fériés

Les dates d'ouverture :

- Vacances de Toussaint : du 19 au 30 octobre 2026
- Vacances d'hiver : du 15 au 26 février 2027
- Vacances de printemps : du 12 au 23 avril 2027
- Vacances d'été : du 05 juillet au 06 août 2027

b) Descriptif des locaux

Le site de Brando possède :

Espaces intérieurs : suivant les besoins et le nombre d'enfants, il est possible d'utiliser des classes supplémentaires : (Tableau non exhaustif)

Pour les enfants de 3 à 6 ans	Pour les enfants de 6 à 12 ans
1 salles de classe avec mobilier adapté à l'âge des enfants	1 salles avec TNI
1 Dortoir	Sanitaires
Sanitaires adaptés	

Espaces extérieurs :

- ✓ Une grande cour partagée avec jeux floqués au sol, une partie ombragée
- ✓ Un préau partagé

A disposition :

- Le stade multisports communal
- Le parc de jeux
- Le parcours de santé

Le site de LURI possède :

Espaces intérieurs : suivant les besoins et le nombre d'enfants, il est possible d'utiliser :

Pour les enfants de 3 à 6 ans	Pour les enfants de 6 à 12 ans
2 salles de classe avec mobilier adapté à l'âge des enfants, climatisées, avec TNI.	1 salles de classe climatisées, avec TNI
Dortoir	Sanitaires
Sanitaires adaptés	

Espaces extérieurs :

- ✓ Une grande cour partagée avec jeux floqués au sol, ombragée
- ✓ Un préau partagé

Les bâtiments utilisés par l'ACM répondent aux normes d'hygiène et de sécurité.

4. Le public accueilli

L'Accueil de Loisirs est habilité à accueillir 110 enfants âgés de 3 à 12 ans répartis sur les 2 sites, résidant principalement sur le territoire de la communauté de commune du Cap Corse.

Le service est prioritairement destiné :

- Aux familles dont les deux parents travaillent
- Aux familles monoparentales lorsque le parent exerce une activité professionnelle
- Aux familles dont les deux parents ou l'un d'entre eux, sont à la recherche effective d'un emploi.

Pour les enfants de moins de quatre ans, ils peuvent être accueillis uniquement lors des petites vacances. Une attention particulière sera apportée à leur autonomie, leur comportement, leur éveil, et ils devront être propres.

Pour les enfants en situation de handicap, Le centre accueille également les enfants scolarisés présentant un handicap léger ou des troubles de la santé ne nécessitant pas la présence d'un éducateur spécialisé.

Les enfants dont les parents ne travaillent pas ou qui résident dans une commune voisine peuvent également être accueillis, dans la limite des places disponibles.

Le fonctionnement se fait par groupes incluant la mixité.

5. L'inscription

Pour les nouveaux enfants :

L'inscription se fait auprès de la directrice de la structure :

- Soit par mail (vcolumbani@cc-capcorse.corsica) en précisant vos coordonnées téléphoniques,
- Soit en appelant directement le service enfance au 06.64.17.78.46 ;
- Soit au bureau situé à la Communauté des Communes du Cap Corse - U Campu, rés. Les jardins d'Erbalunga Bât A 20222 Brando dont les horaires d'ouvertures sont : lundi au jeudi de 8h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 12h30.

Cela permet d'obtenir un accès au **Portail Famille Berger-Levrault**, où vous pourrez ensuite :

- Déposer chaque année tous les documents demandés,
- Réserver les dates d'accueil souhaitées,
- Consulter les différents documents (projet éducatif, projet pédagogique, règlement intérieur, planning des sorties...).

Pour les enfants déjà inscrits :

Les inscriptions ouvrent **le premier jour de la période de vacances précédente** (exemple : le 1er jour des vacances d'hiver pour réserver les vacances de printemps).

Un mail vous sera envoyé pour vous informer des dates d'ouverture et de clôture des inscriptions.

L'inscription d'un enfant est validée après étude du dossier par la directrice et acceptation expresse du règlement intérieur par les parents. Chaque réservation traitée est confirmée par l'envoi d'un mail de confirmation ou de refus des jours demandés. Un enfant peut être mis sur liste d'attente sur demande des parents.

Cette liste d'attente n'est utile que si les parents préviennent la direction de l'absence de leur enfant au moins la veille et avant 18h.

 **Attention :** Le nombre de places au centre étant limité et la demande importante, toute absence doit être signalée rapidement. En effet, des absences trop nombreuses, notamment lors des sorties, peuvent compromettre leur maintien et doivent être anticipées.

Un trop grand nombre d'absences injustifiées peut entraîner la radiation de l'enfant. Toute absence, justifiée ou non, reste due : l'organisation, le recrutement des animateurs, les prestataires ou encore les transports sont planifiés en fonction du nombre d'enfants inscrits. Les places libérées ne sont pas automatiquement réattribuées.

II. OBJECTIFS DE L'ALSH ET MOYENS

L'ALSH a pour ambition de proposer aux enfants un cadre éducatif qui favorise leur épanouissement personnel et leur intégration au sein d'un groupe. Les objectifs pédagogiques retenus s'articulent autour de cinq grands axes :

1. Favoriser l'autonomie

Permettre à l'enfant de penser, décider et agir par lui-même le plus souvent possible.

- Associer l'enfant au choix des activités proposées et valoriser ses initiatives.
- Encourager sa créativité et son imaginaire à travers des activités artistiques, culturelles et ludiques (contes, créations, illustrations, etc.).
- Respecter son rythme de vie en prévoyant des temps calmes adaptés (lecture, dessin, jeux de société, sieste, relaxation, dialogue).

2. Favoriser la responsabilisation

Aider l'enfant à prendre conscience de ses choix et de leurs conséquences.

- Respecter les règles propres aux jeux et aux grands jeux et en comprendre le sens.
- Apprendre à reconnaître et réparer ses erreurs dans un cadre bienveillant.
- Encourager à assumer ses choix, ses engagements et sa parole donnée.
- Encourager la prise de responsabilités dans la vie quotidienne : prendre soin de ses affaires, du matériel et des espaces communs.
- Apprendre à accepter les conséquences de ses choix, ainsi que les résultats des jeux et des activités.

3. Favoriser la socialisation

Permettre à l'enfant de vivre et d'évoluer en groupe dans un climat respectueux et solidaire.

- Impliquer les enfants dans les temps de vie collective (dresser et débarrasser la table, ranger le matériel).
- Encourager le respect des règles de vie commune (politesse, tolérance, solidarité, maîtrise du comportement).
- Développer l'esprit d'équipe, le partage, l'écoute et la reconnaissance de la place de chacun dans le groupe.

4. Sensibiliser à l'éducation à l'environnement

Amener l'enfant à découvrir, respecter et protéger son cadre de vie.

- Proposer des activités de découverte du milieu naturel.
- Favoriser des actions de sensibilisation à la protection de la nature et au respect de l'environnement.
- Sensibiliser au respect des espaces naturels, de la faune et de la flore.
- Encourager les enfants à adopter des gestes écoresponsables au quotidien : limiter le gaspillage, trier les déchets, économiser l'eau et l'énergie.
- Apprendre à respecter les lieux fréquentés lors des sorties et des activités.
- Faire découvrir les richesses naturelles du Cap Corse et sensibiliser à leur préservation.
- Encourager la réutilisation et le détournement de matériaux dans certaines activités manuelles.
- Favoriser l'observation et la compréhension de l'environnement afin de donner envie aux enfants de le protéger.

5. Favoriser l'ouverture culturelle, artistique et la découverte du territoire

Amener l'enfant à s'ouvrir à de nouveaux univers, développer sa curiosité, découvrir de nouvelles pratiques et mieux connaître la richesse de son territoire.

- Favoriser la découverte du patrimoine, de l'histoire, des traditions et des spécificités du Cap Corse.
- Favoriser les rencontres avec les acteurs locaux, les artistes, les artisans et les personnes ressources du territoire.

- Proposer des activités et des projets artistiques et culturels variés : arts plastiques, musique, théâtre, danse, cinéma, etc.
- Favoriser l'accès à la culture et aux nouvelles pratiques, notamment grâce à des projets comme **Micro-Folie**.
- Encourager l'ouverture et la curiosité des enfants en leur permettant de découvrir d'autres lieux, pratiques et cultures.

III. LE RÔLE DES MEMBRES DE L'EQUIPE

1. L'équipe

Cet établissement est placé sous la responsabilité d'une directrice titulaire du BAFD et du BPJEPS Loisirs tous Publics, d'animateurs titulaires d'un BAFA ou d'un CAP Petite Enfance dont la majorité fait partie du personnel de la vie scolaire.

Des saisonniers diplômés viennent compléter l'équipe d'animation ainsi que l'équipe de direction si nécessaire.

2. Le rôle de chacun

L'exemplarité constitue un principe essentiel de l'action éducative. L'adulte doit adopter lui-même les comportements et attitudes qu'il souhaite transmettre aux enfants. Sa posture, son langage et son comportement contribuent ainsi à créer un cadre cohérent, respectueux et sécurisant.

a) Les missions de l'animateur

L'animateur encadre la vie quotidienne, les activités et la vie collective au sein de l'ALSH.

Il propose, organise et anime des activités variées, adaptées à l'âge, aux besoins, aux capacités et aux intérêts des enfants.

Il participe également à l'accueil des enfants et des familles, à la communication avec celles-ci et à la mise en œuvre du projet pédagogique.

L'animateur est un repère pour l'enfant. Par sa posture, son comportement et ses actions, il contribue à créer un cadre sécurisant, bienveillant et propice à l'épanouissement de chacun.

1- Accompagner la vie quotidienne

- Organiser les différents temps de la journée (accueil, repas, activités, goûter, départ) pour offrir un cadre stable et rassurant.
- Mettre en avant la vie collective et le respect de chacun, en associant les enfants à la définition, à la compréhension et au respect des règles de vie commune.

- Favoriser progressivement l'autonomie, la responsabilisation et la socialisation des enfants.
- Encadrer les temps « informels » (accueil du matin, après le goûter) afin qu'ils soient des moments de jeu libre, surveillés mais non dirigés.

2- Garantir la sécurité et le bien-être des enfants

✓ La sécurité physique

- Assurer une surveillance constante et adaptée des enfants, du début à la fin de la journée.
- Respecter les règles d'encadrement, de déplacement et de sécurité propres aux activités proposées.
- Vérifier régulièrement les espaces, le matériel et les conditions de pratique et signaler immédiatement toute situation présentant un risque.
- Appliquer les consignes de sécurité définies par la direction, notamment lors des sorties, des déplacements, des transports et des activités spécifiques.
- Connaître les procédures à appliquer en cas d'accident, d'incident ou de situation d'urgence.

✓ La sécurité morale et affective

- Veiller à l'intégration et au bien-être de chaque enfant au sein du groupe.
- Respecter l'individualité, les différences, les capacités et le rythme de chaque enfant.
- Être attentif aux signes de mal-être, d'isolement, de fatigue, d'inquiétude ou de changement de comportement.
- Accompagner l'enfant dans ses difficultés avec écoute, patience et bienveillance.
- Prévenir et intervenir face aux comportements violents, aux moqueries, aux situations d'exclusion ou de harcèlement.
- Favoriser une relation fondée sur la confiance, le respect et le dialogue avec l'enfant.
- Transmettre à l'équipe de direction toute information ou situation nécessitant une attention particulière.

3- Le respect des règles et des consignes

L'animateur connaît et applique la réglementation et les consignes relatives aux activités qu'il encadre.

Lors des sorties et des activités spécifiques, il respecte les procédures établies par la direction et les recommandations des professionnels ou prestataires concernés.

Il veille notamment au respect des consignes liées aux transports, aux déplacements, aux activités sportives, aux activités aquatiques et à l'utilisation du matériel.

Toute difficulté ou anomalie constatée doit être immédiatement signalée à la direction.

4- [Adopter une posture éducative adaptée](#)

Une attention particulière est portée à la responsabilisation des enfants ainsi qu'à la manière dont les animateurs réagissent face aux difficultés, aux conflits et aux comportements inadaptés.

L'objectif n'est pas de sanctionner systématiquement l'enfant, mais de lui permettre de comprendre les règles, les conséquences de ses actes et, lorsque cela est possible, de réparer ce qui a été causé.

Les réponses apportées doivent être adaptées à la situation, à l'âge de l'enfant et au contexte.

Les réponses éducatives à privilégier :

- Expliquer : rappeler calmement la règle et expliquer son sens.
- Écouter : permettre à l'enfant d'exprimer ce qu'il s'est passé et ce qu'il ressent.
- Proposer : rechercher avec l'enfant une solution adaptée.
- Responsabiliser : permettre à l'enfant de prendre conscience des conséquences de ses actes.
- Réparer : lorsque cela est possible, permettre à l'enfant de réparer les conséquences de son comportement.
- Accompagner : aider l'enfant à retrouver sa place dans le groupe après un conflit ou une difficulté.
- Être cohérent : appliquer les règles de manière juste et constante, en cohérence avec l'ensemble de l'équipe.

Par exemple, si un enfant détériore volontairement du matériel, la réponse éducative peut consister à lui demander de participer à sa remise en état ou à son rangement, lorsque cela est possible et adapté.

Les réponses apportées doivent toujours rester proportionnées, respectueuses et dépourvues de toute humiliation.

[Attitudes des animateurs :](#)

✓ À privilégier	✗ À éviter / Interdit
Négocier, proposer, suggérer lorsque cela est possible	Abus de pouvoir
Respecter l'enfant et instaurer une relation de confiance	Chantage ou menace
Savoir prendre position et poser des limites	Démagogie ou recherche systématique de popularité
Expliquer ses décisions et rappeler le cadre	Laxisme (refus de responsabilité, absence de position)

	ou absence de cadre
S'adapter à l'âge et aux besoins de l'enfants	Punitions humiliantes
Définir un cadre clair, avec des règles compréhensibles partagées	Séduction (vouloir être « le gentil animateur » à tout prix)
Être juste et cohérent envers tous	Incohérence dans les conséquences
Assurer une cohérence au sein de l'équipe	Crier de manière répétée ou systématique
Présenter clairement son rôle et les règles dès le début de l'accueil	Privation de nourriture, de boisson ou de besoins essentiels
Permettre à l'enfant de réparer lorsque cela est possible	Corvées utilisées comme punition
Savoir demander l'aide de la direction lorsque la situation le nécessite	Vouloir gérer seul une situation qui dépasse son rôle

L'animateur doit trouver un équilibre entre bienveillance et autorité, en posant un cadre clair tout en restant à l'écoute de l'enfant.

5- Participer à la vie de l'équipe

- Communiquer avec les autres membres de l'équipe afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des enfants.
- Transmettre les informations importantes concernant les enfants, les familles, les activités ou les éventuelles difficultés rencontrées.
- Participer activement aux réunions et aux temps de préparation et d'évaluation.
- Respecter les décisions et les organisations collectives définies par la direction.
- S'entraider et contribuer à la cohésion de l'équipe.
- Être force de proposition et partager ses idées, ses compétences et ses savoir-faire.
- Participer à l'évaluation et à l'évolution des pratiques afin d'améliorer collectivement la qualité de l'accueil.

b) Les missions du directeur

Le directeur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est garant du bon fonctionnement de la structure et de la qualité de l'accueil proposé aux enfants et à leurs familles.

Il veille à ce que chaque enfant puisse évoluer dans un cadre sécurisant, bienveillant, inclusif, épanouissant et éducatif, en cohérence avec le projet éducatif de la collectivité.

Il assure le pilotage global de la structure, coordonne les différents acteurs et veille à la cohérence entre les intentions éducatives, les pratiques de l'équipe et les besoins des enfants.

1- Organiser et coordonner le fonctionnement de l'ALSH

- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de la collectivité.
- Organiser le fonctionnement quotidien de l'ALSH et coordonner les différents sites, groupes et temps d'accueil.
- Planifier les activités, sorties, projets et temps de vie quotidienne en tenant compte de l'âge, des besoins et du rythme des enfants.
- Veiller à la qualité des temps d'accueil, des repas, des temps calmes, des déplacements et des activités.
- Organiser et anticiper les besoins matériels, humains et logistiques nécessaires au bon déroulement des accueils.
- Assurer la gestion administrative, financière et budgétaire de la structure dans le respect des procédures de la collectivité.
- Coordonner les inscriptions, les effectifs, les présences, les transports et les différents documents nécessaires au fonctionnement de l'ALSH.
- Assurer le suivi des prestataires, intervenants et partenaires participant aux activités.
- Évaluer régulièrement les actions et les projets mis en place afin d'identifier les réussites, les difficultés et les axes d'amélioration.
- Anticiper les périodes d'accueil et préparer les organisations nécessaires afin de garantir la continuité et la qualité du service.
- Collaborer et assurer les relations et le suivi avec les partenaires institutionnels de l'ALSH, notamment la **CAF, la Collectivité de Corse (CDC), la PMI et le SDJES**, ainsi que répondre aux demandes et obligations relevant de leurs compétences.

2- Encadrer, accompagner et faire évoluer l'équipe d'animation

- Participer au recrutement et à l'intégration des animateurs et accompagner chacun dans la prise de ses fonctions.
- Organiser, coordonner et superviser le travail de l'équipe d'animation.
- Clarifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun afin de favoriser une organisation efficace.
- Accompagner les animateurs dans la préparation, la mise en œuvre et l'évaluation des activités.
- Favoriser la cohésion d'équipe, l'entraide, la communication et le respect entre les professionnels.
- Organiser des temps de réunion, d'échange et de réflexion pédagogique.
- Soutenir les animateurs dans les situations particulières ou les difficultés rencontrées avec les enfants.
- Veiller au respect des postures professionnelles et des valeurs éducatives défendues par l'ALSH.

- Accompagner les stagiaires BAFA et les nouveaux animateurs dans leur progression et leur professionnalisation.
- Valoriser les initiatives et les compétences de chacun afin de favoriser une dynamique d'équipe positive et participative.

3- Garantir la sécurité et le bien-être des enfants

- Veiller en permanence à la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Garantir un cadre bienveillant, respectueux et adapté aux besoins de chaque enfant.
- Veiller au respect des règles d'hygiène, de santé et de sécurité.
- Garantir l'application de la réglementation relative aux accueils collectifs de mineurs et aux obligations de la structure.
- Veiller au respect des taux d'encadrement et des règles spécifiques liées aux activités, aux sorties, aux transports et aux activités aquatiques.
- Organiser les procédures nécessaires en cas d'accident, d'incident ou de situation particulière.
- Être particulièrement attentive à la prévention des situations de mise à l'écart, de violence, de harcèlement ou de discrimination.
- Veiller à l'accueil et à l'accompagnement des enfants ayant des besoins particuliers, en lien avec les familles et les professionnels concernés lorsque cela est nécessaire.
- Garantir le respect du rythme de l'enfant, notamment à travers l'alternance entre activités, temps de repos, temps calme, repas et temps libres.

4- Garantir la qualité de l'accompagnement éducatif

- Veiller à ce que les pratiques de l'équipe soient en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique.
- S'assurer que chaque enfant bénéficie d'un accompagnement adapté à son âge, à ses besoins et à son rythme.
- Garantir une posture professionnelle bienveillante et respectueuse de chaque enfant.
- Veiller à ce que les animateurs favorisent l'autonomie, la responsabilisation, la socialisation et la participation des enfants.
- Encourager la mise en place d'activités permettant la découverte, l'expression, la créativité, la culture, le sport et l'ouverture sur le territoire.
- Être attentive à la qualité des relations entre les enfants et les professionnels et intervenir lorsque cela est nécessaire.

5- Être l'interlocuteur des familles

- Garantir une relation de confiance entre l'ALSH et les familles.
- Être disponible pour répondre aux questions, recueillir les remarques et accompagner les situations particulières.

- Veiller à la qualité et à la cohérence de la communication entre l'ALSH et les familles.
- Assurer, lorsque cela est nécessaire, le lien entre les familles, l'équipe d'animation et les différents partenaires intervenant auprès de l'enfant.
- Favoriser la participation des familles à la vie de l'ALSH et le développement d'actions autour de la parentalité.

6- Développer les partenariats et l'ouverture de l'ALSH sur son territoire

- Représenter l'ALSH auprès des institutions, associations, structures éducatives, culturelles, sportives et autres partenaires.
- Développer des partenariats permettant d'enrichir les expériences proposées aux enfants.
- Identifier et valoriser les ressources, les compétences et les savoir-faire présents sur le territoire.
- Favoriser les rencontres entre les enfants et les acteurs locaux à travers des visites, des ateliers, des interventions et des projets.
- Développer des projets favorisant l'éducation artistique et culturelle, la découverte du patrimoine, de l'environnement et des spécificités du Cap Corse.
- Travailler en complémentarité avec les services de la Communauté de Communes, les écoles, les associations, les institutions et les différents acteurs éducatifs du territoire.
- Favoriser la continuité éducative entre les différents temps et lieux de vie de l'enfant.

7- Évaluer et faire évoluer les pratiques

- Mettre en place des temps d'évaluation avec l'équipe afin de mesurer la pertinence des actions menées.
- Recueillir les retours des enfants, des familles, des animateurs et des partenaires.
- Identifier les points positifs, les difficultés rencontrées et les besoins d'évolution.
- Ajuster les projets, l'organisation et les pratiques professionnelles en fonction des observations et des évaluations.
- Inscrire le fonctionnement de l'ALSH dans une démarche d'amélioration continue.
- Faire vivre le projet pédagogique tout au long de la période d'accueil afin qu'il reste un véritable outil de référence pour l'équipe et non un simple document administratif.

Ainsi, le directeur ne se limite pas à assurer la gestion quotidienne de l'ALSH. Il est garant du cadre éducatif, de la sécurité, de la qualité de l'accueil et de la cohérence du projet, tout en étant un coordinateur, un accompagnateur d'équipe et un interlocuteur privilégié des enfants, des familles, de la collectivité et des partenaires.

IV. LES RELATIONS

La qualité de l'accueil repose en grande partie sur la qualité des relations établies entre les enfants, les animateurs, les familles et l'ensemble des professionnels de l'ALSH.

L'équipe veille à instaurer un climat de confiance, de respect et de bienveillance permettant à chacun de trouver sa place au sein de la structure.

1. La relation entre les enfants et les animateurs

L'animateur est la référence immédiate pendant le séjour et constitue un repère pour chaque enfant.

Il établit un dialogue continu avec lui, se montre disponible et à son écoute. Il prend en compte son âge, ses besoins, ses capacités, son rythme et sa personnalité afin de proposer un accompagnement adapté.

L'animateur adopte une posture bienveillante et respectueuse. Il accompagne l'enfant dans ses apprentissages et dans la vie collective, tout en favorisant progressivement son autonomie et sa responsabilisation.

Il veille également à créer un climat permettant à chaque enfant de s'exprimer, de participer, de faire des choix et de trouver sa place au sein du groupe.

L'animateur est attentif aux relations entre les enfants et intervient lorsque cela est nécessaire afin de prévenir ou de gérer les conflits, les situations d'exclusion ou tout comportement pouvant porter atteinte au bien-être d'un enfant.

La relation éducative repose ainsi sur l'écoute, la confiance, le respect, la disponibilité et la cohérence de l'équipe.

2. La relation entre l'équipe et les familles

Une équipe disponible et à l'écoute

L'ALSH attache une importance particulière à la qualité des relations avec les familles, autant qu'avec les enfants.

Les animateurs sont les interlocuteurs privilégiés des parents au quotidien. Ils accompagnent la séparation quotidienne, qui peut parfois être source d'inquiétude pour l'enfant comme pour la famille.

Leur rôle est d'instaurer une relation de confiance, fondée sur l'écoute, la disponibilité et la cohérence éducative.

Les familles sont invitées à faire part de leurs remarques, suggestions ou demandes à l'équipe d'animation ou à l'équipe de direction.

Ces échanges permettent d'améliorer la qualité de l'accueil et de favoriser une relation de confiance.

Une communication régulière avec les familles

L'ALSH veille à maintenir une communication claire et régulière avec les familles afin de leur permettre de connaître le fonctionnement de la structure, les activités proposées et les informations importantes concernant la vie de l'accueil.

Un espace de communication formalisé par affichage permet notamment de retrouver :

- Les programmes d'activités ;

- Les horaires et heures d'ouverture ;
- Les informations nécessaires au bon déroulement des activités et sorties.

L'équipe veille à l'actualisation régulière de ces informations afin de garantir une communication fiable auprès des familles.

Afin de faciliter l'accès aux informations, les documents et affichages sont également disponibles sur le portail Berger-Levrault, dans l'onglet « Documents divers ». Les familles peuvent ainsi consulter les informations relatives à l'ALSH à distance.

La directrice utilise également le portail Berger-Levrault comme outil de communication avec les familles.

Des informations sont régulièrement transmises par courriel, notamment sous forme d'envois groupés, afin de communiquer les informations générales concernant le fonctionnement de l'ALSH, les activités, les sorties ou toute autre information utile à la vie de la structure.

La direction reste disponible pour toute demande d'information complémentaire ou pour échanger sur une situation particulière.

À la demande d'une famille, un entretien avec l'équipe de direction peut être organisé. La demande peut être formulée auprès de l'animateur ou directement auprès de la direction.

L'objectif est de favoriser une communication ouverte, respectueuse, régulière et accessible, dans l'intérêt de l'enfant et en cohérence avec le projet éducatif de l'ALSH.

V. PROJET DE FONCTIONNEMENT

1. L'organisation de la journée

Déroulement d'une journée type

8h00 à 9h30 : - Accueil échelonné des enfants.

- Identification des enfants prévus en sortie
- Proposition des activités à l'enfant
- Jeux libres

9h30 : - Regroupement, appel et constitution des groupes, activités

11h45 à 12h00 : - Petit temps de pause avant le repas
- Lavage des mains

12h : - Repas

13h / 13h30 : - Toilette (brossage des dents. Lavage des mains...)

13h30 à 14h30 : - Histoire racontée, suivie d'une relaxation guidée.
- 30 min de temps calme : repos, sieste
- réveil et reprise progressive avec des activités calmes.

14h30 à 16h00 : - Reprise des activités avec possibilité de continuer celles commencées le matin ou d'en débiter d'autres suivant les ateliers proposés.

16h00 : - Goûter

17h00 à 18h30 : Départ échelonné des enfants et jeux libres

2. Les temps de la vie quotidienne

a) L'accueil du matin

Le temps d'accueil se déroule de 8h00 à 9h30 (sauf lors des jours de sorties). Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les parents ou les personnes autorisées doivent obligatoirement accompagner leur enfant dans les locaux et le conduire jusqu'à l'animateur lors de son arrivée.

Le soir, les parents ou les personnes autorisées doivent récupérer leur enfant à l'intérieur des locaux et se présenter auprès de l'animateur afin que celui-ci puisse s'assurer de la prise en charge de l'enfant.

L'accueil échelonné permet aux enfants d'arriver progressivement et de prendre le temps de s'installer dans leur journée.

Ce temps permet également aux animateurs d'échanger avec les familles et de recueillir les informations nécessaires au bon accueil de l'enfant.

Les enfants peuvent ensuite rejoindre des activités libres proposées par l'équipe d'animation et/ou de se préparer pour la sortie.

b) Le déjeuner et le goûter

Le repas du midi et le goûter sont fournis par les parents. Il doit être placé dans un sac à dos isotherme adapté la taille de l'enfant et accompagné d'un pain de glace. Les enfants doivent également disposer des couverts nécessaires

L'ALSH ne dispose pas de cantine ni de vaisselle et est dans l'incapacité technique de stocker au frais l'ensemble des repas des enfants.

Des idées de repas sont mises à disposition des familles sur l'application Berger Levrault

Le temps du repas est pensé comme un moment convivial, d'échanges et de partage. Afin de préserver cette ambiance, les tables ne doivent pas excéder 8 enfants.

L'animateur accompagne les enfants dans ce temps éducatif. :

- Apprentissage du savoir-vivre à table
- Utilisation correcte des couverts

- Respect des règles simples comme attendre la présence de tous avant de manger et se souhaiter un bon appétit, etc.

c) L'hygiène et tenue vestimentaire

L'ALSH veille au respect de règles d'hygiène essentielles :

- Lavage des mains avant les repas et les ateliers cuisine,
- Brossage des dents, penser à la brosse à dent
- Et toute autre pratique favorisant la santé des enfants.

Pour le **confort et la sécurité** de tous, chaque enfant doit disposer de :

- Linge de rechange et tenue adaptée aux activités et sorties (maillot de bain pour les activités de baignade, vêtements adaptés à la météo).
- Chaussures fermées (baskets recommandées) pour courir, jouer et marcher en toute sécurité.
- Vêtements pratiques selon la saison :
 - Été : casquette, lunettes de soleil et crème solaire
 - Pluie : veste ou imperméable
 - Hiver : vêtements chauds

Ces consignes sont particulièrement importantes car les enfants peuvent être amenés à courir dans la cour, à se rendre à l'aire de jeux ou à partir en balade autour du centre, parfois sans que cela soit prévu à l'avance. Une tenue adaptée permet donc de garantir la sécurité et le confort de chaque enfant, tout en facilitant l'organisation collective des activités et sorties.

🔑 Une tenue inadaptée peut mettre en danger l'enfant, limiter sa participation aux activités et compliquer l'organisation collective.

d) Le temps d'après-repas ou sieste

Le moment de calme après le repas est très important pour le rythme journalier de l'enfant. Il lui permet de faire une pause, de se détendre et de se recentrer avant de reprendre progressivement les activités.

Il débute par une histoire racontée par l'animateur, permettant aux enfants de s'installer progressivement dans une ambiance calme et apaisée.

L'histoire est ensuite suivie d'un temps de relaxation guidée, adapté aux enfants. À travers la respiration, la détente du corps et l'imaginaire, cette relaxation permet à chacun de relâcher les tensions et de profiter pleinement d'un moment de repos.

Après ce temps de relaxation, 30 minutes de temps calme sont respectées. Les enfants peuvent dormir, se reposer ou simplement rester allongés dans une ambiance calme et sécurisante.

À l'issue de ces 30 minutes, le retour à l'activité se fait progressivement et dans le calme. Les enfants qui ne dorment pas peuvent alors rejoindre des activités calmes telles que la lecture, le dessin, les jeux de société ou d'autres propositions adaptées.

L'objectif est de permettre à chaque enfant de bénéficier d'un véritable temps de récupération, tout en respectant son rythme et ses besoins.

e) Les objets personnels et les vêtements

Vos enfants souhaitent apporter des objets personnels à l'accueil de loisirs...

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des objets personnels (petits jouets par exemple) à l'exception de leur doudou, qui pourra être utilisé sur le temps d'accueil du matin, à la sieste et en cas de gros chagrin.

Il est également recommandé d'étiqueter les vêtements et les effets personnels des enfants avec leurs nom et prénom afin de faciliter leur identification en cas de perte ou d'oubli.

3. Les activités

Les activités sont des supports contribuant à l'épanouissement physique et culturel de l'enfant et lui permettant d'atteindre les objectifs pédagogiques.

Les animations proposées devront, en règle générale, être des activités récréatives, de découverte et d'apprentissage. Des ateliers cuisine peuvent être mis en place par l'équipe d'animation.

L'ALSH ne devra en aucun cas être considéré comme un lieu de compétition.

a) Le mode de programmation des animations

Chaque groupe est encadré par des animateurs.

Lorsque l'organisation et la nature de l'activité le permettent, l'enfant peut choisir parmi les activités proposées. Une table ronde est organisée régulièrement avec les enfants. Cela permet d'avoir un moment d'échange et de recueillir leurs ressentis. Les enfants peuvent également proposer les activités qu'ils aimeraient mettre en place. Les animateurs accèdent à leurs demandes, en fonction de la faisabilité (matériel, budget, temps...).

En ce qui concerne les activités extérieures, avec ou sans prestataires de service, elles sont programmées par la direction.

b) Le mode de programmation des sorties

Les sorties sont organisées par la direction et planifiées bien avant le début du séjour. Pour cela, il est indispensable de connaître l'effectif exact des enfants inscrits ainsi que leurs âges.

Ces informations permettent de réserver les prestataires et d'anticiper toute l'organisation : choix du lieu, transport, accessibilité, durée et nombre d'encadrants.

Le nombre d'animateurs mobilisés dépend directement du nombre d'enfants inscrits. Les enfants sont ensuite répartis en groupes adaptés à leur âge et à leurs capacités.

Il est important que les familles gardent à l'esprit que les sorties nécessitent une préparation en amont et qu'elles sont pensées pour l'ensemble des enfants accueillis, afin que chacun puisse en profiter dans les meilleures conditions.

Toute modification tardive (désistement, absence, retard d'inscription) peut avoir un impact sur la sortie et compliquer le bon déroulement des activités.

c) Les attitudes pédagogiques

Les activités devront susciter :

- La découverte de sites (parcs, expositions, musées...) et d'infrastructures permanentes ou occasionnelles (bibliothèque, cinémathèque, patinoire ...)
- De nouvelles méthodes d'expression (peinture aux doigts, au pinceau, avec le corps,),
- De nouvelles règles,
- Une sensibilisation à la notion de respect (de l'environnement, des locaux, des autres, des différences...),
- L'acquisition de savoir-faire (apprendre à...) afin d'aider l'enfant dans certaines phases d'apprentissage.
- Un épanouissement global de l'enfant,

Les activités devront permettre de découvrir un environnement différent du cadre de vie habituel en développant

- les activités de plein air
- la découverte de milieux différents
- les activités culturelles, physiques et sportives.

Elles devront être adaptées aux enfants et à leurs aptitudes.

Lors des activités manuelles, l'animateur devra guider et soutenir les enfants dans cette démarche de découverte afin de leur permettre de découvrir différentes matières et la manière de les exploiter.

Les activités devront avoir un attrait ludique pour que chacun prenne plaisir à jouer.

Les animateurs favoriseront la créativité et l'imaginaire des enfants en leur permettant de participer à des activités autour de contes ou « créations insolites ».

Ils valoriseront le travail personnel, les réalisations de chacun (il vaut mieux une réalisation qui nous semble moins jolie mais réalisée par l'enfant et dans laquelle il se retrouve plutôt qu'un bel objet réalisé par l'animateur...).

Le temps d'activité étant précédé d'une mise en place de matériel et de son rangement, les enfants devront y participer régulièrement et activement.

VI. EVALUATION DU PROJET

1. Les critères d'évaluation de réussite

L'évaluation quantitative :

- fiches de présence journalière

L'évaluation qualitative :

- satisfaction des enfants sur le programme (comportement des enfants sur les activités, instants privilégiés de discussions et notes de ressentis)
- satisfaction des parents (échange avant et après les activités lors des arrivées et des départs)
- les locaux, l'espace, l'aménagement : conformité des lieux, sécurité respectée, attrayant pour les enfants...
- le projet pédagogique : le respect des objectifs, sa compréhension et sa mise en pratique
- les activités : les réunions, la préparation, le matériel, les temps d'accueil et les projets d'activités
- l'organisation : les horaires, le respect du rythme de vie, l'organisation de l'équipe.

2. Les moments d'évaluation

Pour le bon fonctionnement et l'organisation de l'ALSH, afin d'atteindre et de respecter nos objectifs, des temps d'évaluation sont prévus. Ces moments d'échanges permettent à l'équipe de faire le point ou de programmer les animations Ils permettent de gérer les éventuels conflits et de parler de la sécurité physique, morale et affective des enfants. Toutefois, à la demande de l'équipe de direction ou d'animation d'autres réunions peuvent être organisées.

Les moments informels permettent aussi de recueillir des informations sur le ressenti des animateurs, des enfants, des parents, sur l'organisation, sur les activités intérieures ou extérieures.

Il est également demandé à l'équipe d'animation et à l'équipe de direction de profiter du repas et des moments de petits groupes pour avoir des échanges avec les enfants.

3. Les outils d'évaluation

- Mise à disposition d'un questionnaire de satisfaction (portail Berger Levraut)
- Mise à disposition d'une boîte à suggestions
- Bilan du taux de fréquentation des enfants pour chaque période de vacances.

En conclusion

À travers ce projet pédagogique, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement affirme sa volonté d'offrir aux enfants un cadre sécurisant, bienveillant et stimulant, où chacun peut trouver sa place et s'épanouir.

Les activités, la vie collective et les moments de partage sont pensés pour répondre aux besoins des enfants, favoriser leur autonomie et leur ouverture aux autres.

Ce document est à la fois :

- Un repère pour les familles, qui y retrouvent les valeurs et objectifs du centre,
- Un outil de travail pour l'équipe d'animation, qui s'appuie dessus pour assurer la cohérence et la qualité de son action éducative.

En plaçant l'enfant au cœur de nos préoccupations, nous souhaitons l'accompagner dans ses découvertes, ses apprentissages et ses rencontres, afin que chaque moment passé à l'ALSH soit une expérience riche et positive.

Viviane Colombani
Directrice ALSH